



RAIE À QUEUE DE VELOURS (POPULATION DE LA FOSSE DE L'ÎLE FUNK ET POPULATION DU CHENAL LAURENTIEN ET DU PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS)

Soumettez vos commentaires ici : [pour la population de la fosse de l'île Funk](#); [pour la population du chenal Laurentien et du plateau néo-écossais](#)

Sommaire d'information et sondages pour la consultation visant l'ajout de la population de raies à queue de velours de la fosse de l'île Funk et celle du chenal Laurentien et du plateau néo-écossais à la Liste des espèces en péril comme populations en voie de disparition et préoccupante, respectivement – **Veillez SVP fournir vos commentaires d'ici le 23 juillet 2015.**

Consultation

Faites connaître votre opinion

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada garantit la protection juridique des espèces sauvages en péril afin de conserver la diversité biologique. Elle reconnaît également que tous les Canadiens et les Canadiennes ont un rôle à jouer dans la conservation des espèces sauvages.

Avant de prendre une décision concernant l'ajout ou non de la population de raies à queue de velours (*Malacoraja senta*) de la fosse de l'île Funk et de celle du chenal Laurentien et du plateau néo-écossais à la Liste des espèces en péril, nous aimerions avoir votre opinion, vos commentaires et vos suggestions au sujet des impacts écologiques, culturels et économiques pouvant découler de l'inscription ou de la non-inscription de ces populations en vertu de la LEP.

Inscription d'une population à la Liste des espèces en péril

Le processus d'inscription d'une population en vertu de la LEP du Canada comprend plusieurs étapes : il commence avec l'évaluation de la situation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) pour se terminer par une décision du gouvernement du Canada, d'ajouter ou non la population à la Liste des espèces en péril. Des consultations publiques sont menées pour connaître les opinions des Canadiennes et des Canadiens. Elles sont une étape importante du processus d'inscription.

Quelques faits sur la raie à queue de velours

La raie à queue de velours est un poisson aplati au corps

en forme de disque, avec un cartilage opaque recouvrant son museau, et doté d'une longue queue (figure 1). Elle fait partie de la classe des Chondrichthyens, qui englobe toutes les espèces de requins et de raies. La raie à queue de velours est indigène de l'Atlantique Nord-Ouest et la plus grande partie de son aire de répartition se situe au Canada. Elle est présente du sud du banc Georges (au sud du cap Cod) jusqu'au nord du plateau du Labrador (chenal Hopedale). Elle vit généralement à des profondeurs comprises entre 70 et 480 m et à des températures se situant entre 2,7 et 10 °C. On trouve les agrégations de raies à queue de velours les plus denses dans les chenaux entourant les bancs peu profonds où l'eau est plus chaude.

La raie à queue de velours est l'une des plus petites raies de l'Atlantique Nord-Ouest; sa longueur maximale est de 66 cm et son poids maximal, 1,2 kg. Cette espèce se distingue facilement des autres espèces de raies de l'Atlantique Nord-Ouest par sa queue qui est l'une des plus longues par rapport à sa longueur totale (la longueur de la queue est égale à celle du corps), et les deux « triangles » de cartilage opaque fin sur son museau. La raie à queue de velours âgée de moins d'un an peut être distinguée des autres jeunes raies de l'Atlantique Nord-Ouest en raison de la présence d'une

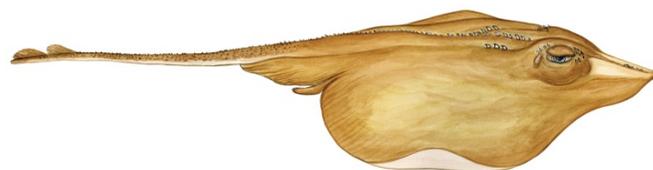


Figure 1. Raie à queue de velours.



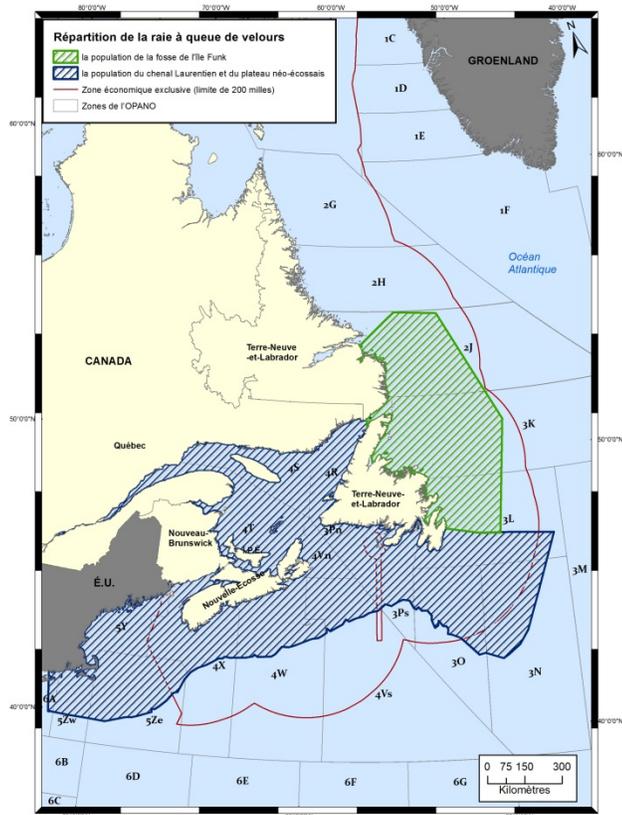


Figure 2. Répartitions de la population de raies à queue de velours de la fosse de l'île Funk et celle du chenal Laurentien et du plateau néo-écossais (délimitées respectivement par les lignes diagonales vertes et les lignes diagonales bleues; carte adaptée du COSEPAC 2012).

à quatre lignes transversales pâles sur sa queue. La croissance de la raie à queue de velours, à l'instar de celle de la plupart des autres espèces de raies, est lente, et elle atteint la maturité à un âge tardif. Les femelles produisent de 40 à 100 capsules d'œufs à coquille dure (« oreillers de mer ») par année. L'âge moyen à la maturité est de 11 ans et la longueur moyenne de 47 cm. La durée de vie de la raie à queue de velours est d'au moins 15 à 25 ans.

Qui a donné les statuts d'espèce en voie de disparition et d'espèce préoccupante à ces populations de raies à queue de velours?

Le COSEPAC, un comité indépendant composé de spécialistes, évalue et désigne les espèces sauvages qui

risquent de disparaître du Canada. Il évalue la situation selon les meilleurs renseignements disponibles, notamment des données scientifiques, des connaissances écologiques locales et le savoir traditionnel des peuples autochtones. Le COSEPAC a évalué la population de raies à queue de velours de la fosse de l'île Funk et celle du chenal Laurentien et du plateau néo-écossais au Canada atlantique en mai 2012 (figure 2), et il a désigné la première comme population en voie de disparition et la seconde comme population préoccupante.

Pourquoi la raie à queue de velours est-elle en péril?

Le COSEPAC a conclu que les menaces pesant sur ces populations de raies à queue de velours incluent des températures sous la normale là où cette espèce vit à la limite la plus froide de son aire de répartition (population de la fosse de l'île Funk), l'augmentation de la prédation des adultes (en particulier dans le sud du golfe du Saint-Laurent), et les prises accessoires.

Le COSEPAC a désigné la population de la fosse de l'île Funk comme étant en voie de disparition en raison du déclin marqué de l'abondance des adultes et des juvéniles depuis le début des années 1980. Bien que le nombre d'adultes semble avoir légèrement augmenté au cours des cinq dernières années, l'abondance globale demeure très faible. Ces tendances dans l'abondance sont jumelées à une forte réduction de la zone d'occupation.

Le COSEPAC a désigné la population du chenal Laurentien et du plateau néo-écossais comme préoccupante, parce que bien que le plateau néo-écossais ait constitué le centre d'abondance de l'espèce, l'abondance et la zone d'occupation sur ce plateau montrent un déclin marqué depuis les années 1970, et les effectifs demeurent faibles. Toutefois, le nombre total d'individus a probablement augmenté au cours des dernières années. Les tendances de l'abondance et de la zone d'occupation varient d'une région à l'autre dans cette grande population. La cause de cette différence dans les tendances entre les secteurs n'est pas clairement définie.



Espèces aquatiques en péril



Si une population était inscrite sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*...

Si la population de raies à queue de velours de la fosse de l'île Funk était inscrite comme en voie de disparition, les interdictions prévues à la LEP entreraient immédiatement en vigueur dans les eaux canadiennes; il serait illégal de tuer des raies à queue de velours de cette population, de les blesser, de les harceler, de les capturer, d'en posséder, d'en acheter, d'en vendre ou d'en échanger. Un programme de rétablissement et des plans d'action subséquents seraient élaborés afin de traiter les menaces connues.

L'habitat essentiel – l'habitat nécessaire à la survie et au rétablissement de la raie à queue de velours (population de la fosse de l'île Funk) – serait protégé après avoir été désigné dans un programme de rétablissement ou un plan d'action. Si la population du chenal Laurentien et du plateau néo-écossais était inscrite comme espèce préoccupante, les interdictions prévues à la LEP (par exemple, de tuer, de blesser et de capturer) ne s'appliqueraient pas. Toutefois, l'inscription entraînerait l'élaboration d'un plan de gestion qui comprendrait des mesures de conservation pour cette espèce dans les eaux canadiennes.

Nous aimerions recevoir vos commentaires sur les impacts potentiels de l'inscription ou non de la population de raies à queue de velours de la fosse de l'île Funk ou celle du chenal Laurentien et du plateau néo-écossais à la Liste des espèces en péril de la LEP comme populations en voie de disparition et préoccupante, respectivement.

Vos commentaires sont importants.

Veillez remplir les sondages sur les populations de raie à queue de velours [de la fosse de l'île Funk](#) et [du chenal Laurentien/plateau néo-écossais](#): nous voulons connaître votre opinion.

Vous pouvez obtenir une copie de l'Évaluation et du Rapport de situation du COSEPAC de 2012 sur la raie à queue de velours, ainsi que d'autres renseignements, en consultant le Registre public des espèces en péril à l'adresse www.registrelep.gc.ca.

Références

COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la raie à queue de velours *Malacoraja senta* au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xix + 77 p.

Merci d'avoir rempli ce sondage.

Programme des espèces en péril
Pêches et Océans Canada
C.P. 5667
St. John's (T.-N.-L.) A1C 5X1

Télécopieur : (709) 772-5562

Courriel : saranl-leptnl@df-mpo.gc.ca



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada